

Décision du Président n°DEC2026-07-106

Objet : Attribution Bourse OBER

Le Président de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil d'agglomération, de l'élection du Président, des Vice-président(e)s et conseiller(e)s délégué(e) du 14 avril 2026;

Vu la délibération DEL2026-04-097 du 14 avril 2026 portant délégation d'attribution du Conseil d'Agglomération au Président ;

Vu La délibération spécifique concernant le soutien aux projets jeunes: DEL2025-06-178
SOUTIEN AUX PARCOURS ET PROJETS JEUNES

Considérant que le Conseil d'agglomération a chargé le Président, par délégations, de prendre toutes les dispositions nécessaires au bon déroulement de ces projets.

Considérant que le Conseil d'agglomération a chargé le Président, par délégation de l'attribution des aides prévues dans le cadre des 2 dispositifs bourses jeunes OBER.

Considérant que Le Jury de la bourse OBER, s'est réuni le **22 Juillet 2026** pour la présentation du Projet Jeunes **CAP sur les JO, sportive de haut niveau**.

DECIDE

Article 1 : L'attribution d'une bourse OBER, pour un soutien parcours de **SARAH JANNIN**.

Article 2 : Le versement de la somme de **800€** est réalisé auprès de l'association, qui accompagne administrativement le projet «**cap sur les JO**».

Article 3 : La présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil d'agglomération et sera affichée et publiée au recueil des actes administratifs de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Article 4 : La présente décision sera transmise au Représentant de l'Etat ;

Article 5 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

A Guingamp, le 23/07/2026
Le Président
Vincent LE MEAUX

DE L'ARMOR À L'ARCO

